Page : 1/18

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 17.04.2023

Date d'impression : 17.04.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: SPRAY 466 · UFI: K3AN-0EY2-U002-NN5E

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Utilisation professionnelle d'agents anticorrosion Utilisation industrielle d'agents anticorrosion Utilisation privée d'agents anticorrosion Utilisation professionnelle des sprays Utilisation industrielle de sprays Utilisation privée de sprays

· Emploi de la substance / de la préparation

Uniquement pour manipulation adéquate.

Produit de préservation de corrosion

- · 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

MOTOREX AG Bern–Zürich–Strasse 31, Postfach CH–4901 Langenthal Tel. +41 (0)62 919 75 75 www.motorex.com

· Représentatif unique en UE:

MOTOREX GmbH, Industrie Schmiertechnik, Bismarckstrasse 28, D-69198 Schriesheim

- · Service chargé des renseignements: msds@motorex.com
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

TOX Info Suisse Freiestrasse 16 CH-8028 Zürich info@toxinfo.ch Tel. +41 44 251 51 51

CH-numéro d'urgence 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

CH/FR

Page: 2/18

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX Oil of Switzerland Révision: 17.04.2023

Date d'impression: 17.04.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: SPRAY 466

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger





GHS02 GHS07

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% d'aromatiques

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiauette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du

visage.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir

dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure

à 50 ℃/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable. · **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Préparations

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

CAS: 106-97-8	n-Butane	25-50%
EINECS: 203-448-7	Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	
Numéro index: 601-004-00-0		
Reg.nr.: 01-2119474691-32		
Numéro CE: 919-857-5	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes,	25-50%
Reg.nr.: 01-2119463258-33	cycloalcanes, <2% d'aromatiques	
	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; STOT SE 3, H336, EUH066	

- CH/FR -

Page: 3/18

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 17.04.2023

Date d'impression : 17.04.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: SPRAY 466

		(si	uite de la page 2)
	CAS: 74-98-6	propane	5-10%
	EINECS: 200-827-9	Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	
	Numéro index: 601-003-00-5	, , ,	
	Reg.nr.: 01-2119486944-21		
	CAS: 1305-62-0	dihydroxyde de calcium	≥1-≤2,5%
	EINECS: 215-137-3	Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	5-
	Reg.nr.: 01-2119475151-45		
	CAS: 75-28-5	isobutane	1-2,5%
	EINECS: 200-857-2	Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	
	Numéro index: 601-004-00-0		
	Reg.nr.: 01-2119485395-27		
F	Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu		
_			
	hydrocarbures aliphatiques		≥15 - <30%
	parfums		<5%
_			

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

(suite page 4)

Page: 4/18

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 17.04.2023

Date d'impression: 17.04.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: SPRAY 466

(suite de la page 3)

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Température de stockage recommandée (deg.C): 20-35°C

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

- · Classe de stockage: 2 B
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:		
106-97-8 n	Butane	
VME (Suiss	e) Valeur momentanée: 7600 mg/m³, 3200 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm	
74-98-6 pro	pane	
VME (Suiss	e) Valeur momentanée: 7200 mg/m³, 4000 ppm Valeur à long terme: 1800 mg/m³, 1000 ppm	
1305-62-0	dihydroxyde de calcium	
VME (Suiss	e) Valeur à long terme: 5 e mg/m³ SSc;	
75-28-5 iso	butane	
VME (Suiss	valeur momentanée: 7600 mg/m³, 3200 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm	
DNEL		
Hydrocarb	ures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% d'aromatiques	
Oral	DNEL/general population/Systemic 300 mg/kg/24h (consommateur) effects/Long-term	
Dermique	DNEL / Workers / Systemic effects / 300 mg/kg/24h (ouvrier) Long-term	

(suite page 5)

Page : 5/18

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 17.04.2023

Date d'impression: 17.04.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: SPRAY 466

		(suite de la page 4)
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	
Inhalatoire	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	1.500 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	900 mg/m3 (consommateur)
1305-62-0	dihydroxyde de calcium	
Inhalatoire	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	1 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL/Workers/Systemic effects/acute- short term	4 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL/Workers/Local effects/acute-short term	4 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL / Workers / Local Effects / Long- term	1 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL/general pop/Local effects/acute- short term	4 mg/m3 (consommateur)
	DNEL/general population/Local effects/ Long-term	1 mg/m3 (consommateur)
· PNEC		
1305-62-0	dihydroxyde de calcium	
PNEC / Aq	uatic organisms / Freshwater	0,356-0,49 mg/l (organismes aquatiques)
PNEC / Aq	uatic organisms / Marine water	0,32-0,356 mg/l (organismes aquatiques)
PNEC/Aqu	atic organisms/Sewage treatment plant/STF	9 3 mg/l (organismes aquatiques)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir rubrique 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection respiratoire en cas de formation d'aérosol ou de brouillard: utiliser un masque avec un filtre de type A2, A2 / P2 ou ABEK.

Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 6)

Page: 6/18

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX*
Oil of Switzerland

Révision: 17.04.2023

Date d'impression : 17.04.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: SPRAY 466

(suite de la page 5)

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- · Protection des yeux/du visage Pas nécessaire.
- · Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Point de fusion/point de congélation:

Aérosol
Brun foncé
Caractéristique
Non déterminé.
Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: Non déterminé.Supérieure: Non déterminé.

· Point d'éclair -10 °C

Température de décomposition:
 pH
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé.

· Consistance

· **Dynamique:** Non déterminé.

Solubilité

l'eau: Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

log)

Non déterminé.

· Capacité thermique

· Pression de vapeur: Non déterminé.

· Pression de vapeur:

Densité et/ou densité relative

• **Densité à 20 °C:** 0,698 g/cm³ (ASTM D 4052)

Densité relative
 Densité de vapeur:
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

Aspect:

· Forme: Gaz liquéfié

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour

la sécurité

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des

mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Test de séparation des solvants:

· **VOC (CE)** 71,43 %

Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non applicable.

· Informations concernant les classes de

danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant

(suite page 7)

Page: 7/18

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 17.04.2023

Date d'impression: 17.04.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: SPRAY 466

	(suite de la page 6)
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient
	sous pression: peut éclater sous l'effet de la
	chaleur.
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des	
gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les	s
métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LL	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
106-97-8 n	106-97-8 n-Butane		
Inhalatoire	LC50 / 15 min	1.442,738-1,443 mg/l (rat)	
	LC50 / 15 min	800.000 ppm (rat)	
	LC50 / 2h	1.237 mg/l (souris)	
	LC50 / 2h	520.400-539.600 ppm (souris)	
	LC50 / 4h	658 mg/l (rat)	
	NOAEC	4.000-16.000 ppm (rat)	
	NOAEC	7,2-21,4 mg/l (rat)	
	LOAEC	21,6 mg/l (rat)	
	LOAEC	12.000 ppm (rat)	
		(quita naga 9)	

(suite page 8)

Page: 8/18

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 17.04.2023

Date d'impression: 17.04.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: SPRAY 466

Hydrocarh	uros CO C11	(suite de la par n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% d'aromatiques
Oral	LD50	5.000-15.000 mg/kg (rat)
Orai	NOAEL	1.000-5.000 mg/kg/24h (rat)
Dormiauo	LD50	
Dermique	LD30	2.000 mg/kg (rat) 3.160-5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	1.C50 / 4h	4,951-9,3 mg/l (rat)
II II Iaialoii e	LC50 / 4H	41-4.467 ppm (rat)
	LC50 / 8h	5 mg/l (rat)
	NOAEL	200 ppm (rat)
	NOAEC	275-10.400 mg/m3 (rat)
74-98-6 pro		273-10.400 mg/m3 (rat)
	•	1.442,738-1,443 mg/l (rat)
minalatone	LC50 / 15 min	800.000 ppm (rat)
	LC50 / 2h	1.237 mg/l (souris)
	LC50 / 2h	520.400-539.600 ppm (souris)
	NOAEC	4.000-16.000 ppm (rat)
	NOAEC	7,214-21,394 mg/l (rat)
	LOAEC	21,64 mg/l (rat)
	LOAEC	12.000 ppm (rat)
1305-62-0	dihydroxyde d	• • • • •
Oral	LD50	2.000 mg/kg (rat)
	NOAEL	31,52 mg/kg/24h (rat)
Dermique	LD50	2.500 mg/kg (lapin)
	LOAEL	75 mg/kg/24h (rat)
Inhalatoire	NOAEL	1,5 mg/m3 (rat)
	NOAEC	0,5 mg/m3 (rat)
75-28-5 isc	butane	
Inhalatoire	LC50 / 15 min	1.442,738-1,443 mg/l (rat)
	LC50 / 15 min	800.000 ppm (rat)
	LC50 / 2h	1.237 mg/l (souris)
	LC50 / 2h	520.400-539.600 ppm (souris)
	NOAEC	4.000-16.000 ppm (rat)
	NOAEC	7,214-21,394 mg/l (rat)
	LOAEC	21,641 mg/l (rat)
	LOAEC	12.000 ppm (rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 9)

Page: 9/18

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 17.04.2023

Date d'impression: 17.04.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: SPRAY 466

(suite de la page 8)

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration
- Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

106-97-8	3 n-Butane
LC50	24,1-147,5 mg/l/96h (poisson)
LC50	14,2-69,4 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
EC50	7,7-19,4 mg/l/96h (algae / cyanobacteria)
Hydroca	arbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% d'aromatiques
LL50	1.000 mg/l/96h (poisson)
LL50	1.000 mg/l/72h (poisson)
LL50	1.000 mg/l/48h (poisson)
LL50	1.000 mg/l/24h (poisson)
LL0	100 mg/l/96h (poisson)
EL50	1.000 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
EL50	1.000 mg/l/24h (Invertébrés aquatiques)
EL50	1.000 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
EL0	1.000 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
NOELR	0,131 mg/l/28d (poisson)
NOELR	0,23 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)
NOELR	3-100 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
74-98-6	propane
LC50	24,11-147,54 mg/l/96h (poisson)
LC50	14,22-69,43 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
EC50	7,71-19,37 mg/l/96h (algae / cyanobacteria)
1305-62	-0 dihydroxyde de calcium
LC50	158 mg/l/96h (Invertébrés aquatiques)
	50,6-457 mg/l/96h (poisson)
LC50	1.830 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
LC50	53,1 mg/l/14d (Invertébrés aquatiques)
LC50	10,83 g/kg/21d (Plantes terrestres)
EC10	28-1.000 mg/kg (Arthropodes terrestres)
EC50	8,1 g/kg/48d (organismes terrestres)
EC50	2,67-6,18 g/kg/21d (Plantes terrestres)
EC50	4,18 g/kg/28d (Macroorganismes terrest. (- arthropodes))
	12 g/kg/28d (organismes terrestres)
EC50	300,4 mg/l/3h (microorganisms)
EC10	79,22 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)

- CH/FR

Page: 10/18

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX
Oil of Switzerland
Révision: 17.04.2023

Date d'impression: 17.04.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: SPRAY 466

	(suite de la page 9)
EC50	184,57 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
EC50	610 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)
EC100	75 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
EC50	49,1 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
EC50	28-5.633 mg/kg (Arthropodes terrestres)
NOEC	1,08-2,27 g/kg/21d (Plantes terrestres)
NOEC	2-5 g/kg/28d (Macroorganismes terrest. (- arthropodes))
NOEC	48 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
NOEC	33,3 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
NOEC	32 mg/l/14d (Invertébrés aquatiques)
LOEC	80 mg/l/48h (algae / cyanobacteria)
75-28-5	isobutane
LC50	24,11-147,54 mg/l/96h (poisson)
LC50	14,22-69,43 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
EC50	7,71-19,37 mg/l/96h (algae / cyanobacteria)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 I crossumoe et degradabilite i as a datires informations importantes disponisies.			
· 12.3 Potentiel de bioaccumulation			
106-97-8 n-Butane			
coefficient de partage	1,09-2,8 [] (log Kow) (Bioaccumulation)		
Hydrocarbures, C9-C	211, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% d'aromatiques		
Biodégradabilité	80 % (28d) (Bioaccumulation) (OECD 301 F)		
74-98-6 propane	74-98-6 propane		
coefficient de partage	1,09-2,8 [] (log Kow) (Bioaccumulation)		
75-28-5 isobutane			
coefficient de partage	1,09-2,8 [] (log Kow) (Bioaccumulation)		
Biodégradabilité	100 % (28d) (Biodégradabilité)		

- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (conformément à l'annexe 1 AwSV): peu polluant Classe de danger pour l'eau 2 (selon l'annexe 1 AWSV): dangerosité significative pour l'eau Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Pour le recyclage, s'adresser aux dépôts de déchets.

Rapportez le produit et/ou le récipient partiellement vidé dans son emballage d'origine au point de vente ou remettez-le à un point de collecte des déchets spéciaux.

(suite page 11)

Page: 11/18

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Révision: 17.04.2023

Date d'impression: 17.04.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: SPRAY 466

	(suite de la page 10)
· Catalogue	e européen des déchets
16 05 04*	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
15 01 04	emballages métalliques
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

- · Emballages non nettoyés:
- Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Conteneur vidangés peuvent contenir de vapeurs inflammables ou explosifs.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR/RID/ADN, IMDG, IATA UN1950
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR/RID/ADN 1950 AÉROSOLS **AEROSOLS** · IMDG
- AEROSOLS, flammable ·IATA
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- ADR/RID/ADN



2 5F Gaz. · Classe Étiquette 2.1

· IMDG, IATA



2.1 Gaz. · Class · Label 2.1

· 14.4 Groupe d'emballage

· Segregation Code

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

Attention: Gaz. l'utilisateur

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

No EMS: F-D.S-U

Stowage Code SW1 Protected from sources of heat.

SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.

SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of

1 litre:

(suite page 12)

Page: 12/18

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 17.04.2023

Date d'impression: 17.04.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: SPRAY 466

	(suite de la page 11
	Segregation as for class 9. Stow "separated from class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision o class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision o class 2.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR/RID/ADN	
Quantités limitées (LQ)	1L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnels	D
Limited quantities (LQ)	1L
Excepted quantities (EQ)	Code: E0
	Not permitted as Excepted Quantity
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRPC, RS 814.81)

Ordonnance sur le transport des déchets (VeVa, RS 814.610)

Ordonnance du DETEC sur les listes de transport de déchets (VeVa, RS 814.610.1)

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 13)

Page : 13/18

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 17.04.2023

Date d'impression: 17.04.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: SPRAY 466

(suite de la page 12)

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- RÉGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ANNEXE I (Potentiel d'appau-vrissement de la couche d'ozone)
- · Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe A
- · VOC (CE) 71,43 %
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. La classification du mélange a été effectuée par calcul conformément aux règles énoncées à l'annexe I du règlement (CE) n ° 1272/2008.

Aucune instruction spéciale de formation pour assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement n'est requise.

- · exigence de pureté
- · Phrases importantes
- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- · Service établissant la fiche technique: Abteilung Produktsicherheit
- · Date de la version précédente: 10.08.2021
- · Numéro de la version précédente: 2.1
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols - Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

(suite page 14)

Page : 14/18

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX Oil of Switzerland
Révision: 17.04.2023

Date d'impression: 17.04.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: SPRAY 466

(suite de la page 13)

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

Annexe: Scénario d'exposition 1

- · Désignation brève du scénario d'exposition Utilisation industrielle d'agents anticorrosion
- Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

- · Catégorie du produit PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques
- · Catégorie du procédé

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- · Paramètres physiques
- · Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Pas nécessaire.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- · Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures personnelles de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour la protection du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures de protection de l'environnement
- · Air Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- · Procédés d'élimination Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

Annexe: Scénario d'exposition 2

- · Désignation brève du scénario d'exposition Utilisation professionnelle d'agents anticorrosion
- · Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

(suite page 15)

Page : 15/18

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 17.04.2023

Date d'impression: 17.04.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: SPRAY 466

(suite de la page 14)

· Catégorie du produit PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques

· Catégorie du procédé

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- · Paramètres physiques
- Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Pas nécessaire.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- · Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures personnelles de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures pour la protection du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures de protection de l'environnement
- · Air Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- · Procédés d'élimination Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- · Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

Annexe: Scénario d'exposition 3

- · Désignation brève du scénario d'exposition Utilisation privée d'agents anticorrosion
- · Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

- · Catégorie du produit PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques
- Catégorie du procédé

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

(suite page 16)

Page : 16/18

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 17.04.2023

Date d'impression : 17.04.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: SPRAY 466

(suite de la page 15)

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- Paramètres physiques
- · Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Pas nécessaire.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- Mesures de gestion des risques
- Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures personnelles de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour la protection du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures de protection de l'environnement
- · Air Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- · Procédés d'élimination Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- · Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

Annexe: Scénario d'exposition 4

- · Désignation brève du scénario d'exposition Utilisation industrielle de sprays
- · Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

· Catégorie du produit

PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques

PC34 Colorants pour textiles et produits d'imprégnation

- · Catégorie du procédé PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
- · Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- Paramètres physiques
- Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 17)

Page: 17/18

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX Oil of Switzerland
Révision: 17.04.2023

Date d'impression : 17.04.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: SPRAY 466

(suite de la page 16)

- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Pas nécessaire.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- · Mesures de gestion des risques
- Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures personnelles de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour la protection du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures de protection de l'environnement
- · Air Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- Procédés d'élimination Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- · Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

Annexe: Scénario d'exposition 5

- · Désignation brève du scénario d'exposition Utilisation professionnelle des sprays
- · Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· Catégorie du produit

PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques

PC34 Colorants pour textiles et produits d'imprégnation

- · Catégorie du procédé PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
- · Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- Paramètres physiques
- · Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Pas nécessaire.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures personnelles de protection Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 18)

Page : 18/18

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 17.04.2023

Date d'impression : 17.04.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: SPRAY 466

(suite de la page 17)

- · Mesures pour la protection du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures de protection de l'environnement
- · Air Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- · Procédés d'élimination Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

Annexe: Scénario d'exposition 6

- · Désignation brève du scénario d'exposition Utilisation privée de sprays
- Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

· Catégorie du produit

PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques

PC34 Colorants pour textiles et produits d'imprégnation

- Catégorie du procédé PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
- · Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- Paramètres physiques
- Etat physique Liquide
- Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Pas nécessaire.
- Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- Mesures de gestion des risques
- Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures personnelles de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures pour la protection du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures de protection de l'environnement
- · Air Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- Procédés d'élimination Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.